

Préavis N° 5 - 2010 au Conseil communal

Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures)

Frais d'études (1^{re} phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00
4 ETP supplémentaires

Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du
11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial,
Animé et Commercialement attractif ».

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J. F. Thonney, syndic
- Direction des travaux et des services industriels,
M. J.-F. Maire, municipal
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,
M. G. Reichen, municipal

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Contexte _____	3
2.1.	Généralités sur les projets d'agglomération _____	3
2.2.	Pully, ville-centre secondaire du PALM : les enjeux _____	4
2.3.	Situation actuelle de la Ville de Pully _____	5
2.4.	Le PALM, opportunité d'une nouvelle dynamique _____	10
2.5.	Réalisations des autres centres de l'agglomération lausannoise	11
2.6.	Pully doit se développer _____	14
3.	Les chantiers pour Pully _____	14
3.1.	Les chantiers « PALM » _____	14
3.2.	Les chantiers « SDEL » _____	15
3.3.	Les chantiers connexes _____	15
3.4.	Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif » _____	16
4.	Ressources nécessaires _____	17
4.1.	Généralités _____	17
4.2.	Frais d'étude _____	17
4.3.	Ressources humaines _____	19
4.3.1.	Organigramme _____	20
5.	Cellule de suivi de projet _____	20
6.	Communication _____	21
7.	Développement Durable _____	21
8.	Conclusions _____	22

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

La Ville de Pully a été identifiée dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM) comme l'un des quatre centres-villes principaux d'agglomération. Actuellement, le développement et l'aménagement du centre de la Ville de Pully sont en retard par rapport aux autres villes-centres de l'agglomération lausannoise. Les infrastructures ont vieilli et ne sont plus adaptées au rôle que Pully doit jouer à l'échelle régionale, en tant que pôle urbain culturel et commercial de l'Est lausannois.

Le présent préavis est une réponse à cette situation, par l'octroi de crédits d'étude et des ressources humaines indispensables pour mener à bien cet ambitieux projet.

Ce préavis est aussi une réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet, du 11 février 2009, « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif ».

2. Contexte

2.1. Généralités sur les projets d'agglomération

Aujourd'hui, les deux tiers de la population suisse vivent dans les agglomérations. La population du canton de Vaud suit la même évolution. Ce dernier a ainsi pris le relais de la Confédération en contribuant activement à la mise en œuvre de projets d'agglomération cantonaux, notamment :

- l'agglomération d'Yverdon-les-Bains (Agglo Y) ;
- l'agglomération franco-valdo-genevoise pour la région de Nyon (AFVG) ;
- l'agglomération Monthey-Aigle (PAMA) ;
- le secteur Vevey-Montreux ;
- l'agglomération Lausanne-Morges (PALM), lui-même divisé en plusieurs schémas directeurs du fait de son vaste périmètre :
 - le schéma directeur de la région morgienne (SDRM) ;
 - le schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) ;
 - le schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) ;
 - le schéma directeur du centre lausannois (SDCL) ;

- le schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL), dont la Ville de Pully fait partie avec Paudex, Belmont, Lutry et les quartiers Est de Lausanne et au sein duquel elle joue le rôle de centre urbain principal.

Les projets d'agglomération et plus particulièrement les schémas directeurs sont des instruments de planification et de stratégie intercommunaux. Ils doivent permettre d'envisager l'aménagement du territoire de manière coordonnée, en dépassant les frontières communales, souvent inopérantes à l'échelle des villes du 21^e siècle. De tels instruments sont particulièrement utiles dans les cantons comme Vaud, qui connaissent une grande autonomie communale. Le territoire bâti s'est affranchi des limites communales; il faut donc que l'urbanisme soit pensé à une plus grande échelle. A ce titre, il est attendu du schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL) qu'il fonctionne comme une entité de coordination intercommunale et comme un relais entre l'Est lausannois et le reste de l'agglomération.

2.2. Pully, ville-centre secondaire du PALM : les enjeux

Selon la définition de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE), les agglomérations comptent une ville-centre et une zone-centre. La zone-centre regroupe la ville-centre ainsi que les communes d'agglomération adjacentes qui comptent au moins 2'000 emplois et une densité de 85 emplois pour 100 personnes actives résidentes.

La Ville de Lausanne est le cœur de l'agglomération Lausanne-Morges, qui compte aussi trois villes-centres secondaires : Morges, Renens à l'Ouest et Pully à l'Est. A ce titre, notre ville est un élément important de l'ensemble, d'autant plus qu'elle se situe dans la continuité du tissu bâti du centre d'agglomération principal. Elle est confrontée à plusieurs enjeux importants :

- la population urbaine augmente globalement en Suisse. A Pully, le nombre d'habitants est passé de 15'977 en 2000 à 17'079 en 2009, ce qui représente une augmentation de 5 %. Le PALM prévoit d'accueillir 40'000 nouveaux habitants et 30'000 emplois. De plus, les besoins en surfaces d'habitat et d'infrastructures par habitant et par emploi ont augmenté. A Pully, ce phénomène est encore amplifié par le profil aisé des habitants qui ont une consommation spatiale importante. La Ville de Pully doit donc se préparer si elle souhaite capter une part de ces habitants et de ces emplois ;
- Pully est une ville résidentielle attrayante, mais au détriment de l'emploi. La ville manque d'activités économiques (sièges d'entreprises, bureaux et activités tertiaires, organisations). Elle compte actuellement environ 1 emploi pour 3,5 habitants, ce qui est très inférieur à la moyenne cantonale (1 emploi pour 2 habitants environ). Pour arriver à ce taux, Pully devrait accueillir pas moins de 3'600 emplois supplémentaires sur son territoire. Or actuellement, le nombre d'emplois est en baisse (-2,9 % entre 2001 et 2008). Ce déséquilibre important rend la Ville de Pully largement tributaire de Lausanne et de l'Ouest lausannois en terme d'offres d'emploi. Cette tendance va à l'encontre des observations faites dans la plupart des agglomérations suisses, où les communes

périphériques ont enregistré un regain d'importance en terme de concentration d'emploi¹. Ainsi, en comparaison avec les autres agglomérations de Suisse, le positionnement de Pully devrait induire une similitude par rapport à Lausanne en terme de caractéristiques socio-économiques. Des mesures doivent être prises pour conjurer ce déséquilibre et redonner sa place à Pully dans l'agglomération lausannoise ;

- L'augmentation des déplacements pendulaires est un autre aspect important dont il faut tenir compte et qui a pour conséquence un encombrement des infrastructures de transports et notamment routières. Dans l'agglomération lausannoise, l'offre en transports publics est globalement bonne, mais elle reste insuffisante en regard de la demande, notamment par rapport aux personnes qui tiennent compte de cette offre au moment de choisir leur lieu d'habitation. Des efforts sont nécessaires dans ce domaine afin d'atteindre les objectifs du SDEL qui ambitionnent de reporter l'augmentation du trafic prévue sur les transports publics.

Fort de ce constat, la Ville de Pully est appelée à se développer selon deux axes : d'une part, elle doit participer à l'amélioration générale de la mobilité à l'échelle de l'agglomération et, d'autre part, elle doit se densifier et se renforcer en tant que centre urbain principal. Le but est d'accueillir d'avantage d'habitants et d'emplois, au moyen d'une restructuration urbaine dense et de qualité, avec comme finalité de concentrer le développement économique dans les lieux centraux, bien équipés et bien desservis par les transports publics. Une autre finalité est le corollaire indispensable de cette nouvelle politique : augmenter la qualité de vie dans le centre-ville.

2.3. Situation actuelle de la Ville de Pully

Dans sa phase de diagnostic, le SDEL a mis en évidence le manque de vitalité et d'attractivité ainsi que la faible cohérence du tissu urbain du centre-ville de Pully.

Durant ces dernières années, la Ville de Pully a dû faire face en priorité à des préoccupations financières et n'était pas en mesure de réfléchir à son développement urbain. Cette situation a entraîné un vieillissement des infrastructures et plus globalement de l'ensemble de son centre-ville. Ce constat est particulièrement visible au niveau des espaces publics.

¹ ARE (2009), *Monitoring de l'espace urbain suisse. Analyse des villes et agglomérations*, Berne.

Vues aériennes du Secteur de la Clergère



Arrêt TL de la Clergère, côté Sud de l'av. de Lavaux



Vue sur l'Octogone depuis le parking de la Clergère



Passerelle Verdaine, vue depuis le côté Nord des voies CFF



Liaisons piétonnes entre la pl. Neuve et la pl. de la Clergère



Pl. Neuve



Pl. de la Gare



Accès au parking CFF depuis la pl. de la Gare



2.4. Le PALM, opportunité d'une nouvelle dynamique

L'évaluation (rapport coût-utilité) du PALM par la Confédération en décembre 2008 est très positive. Une proposition sera soumise au Parlement fédéral pour fixer le taux pour les contributions à 40 % pour la première phase des projets co-finançables (liste A). Ceci place le PALM parmi les meilleurs projets d'agglomération de Suisse.

Dans ce contexte, le PALM a engagé nombre d'études de portée importante et de vaste ampleur. Les coûts d'investissement pour les deux 1^{res} phases de mesures prévues (listes A et B) du PALM s'élèvent à CHF 1.4 milliard. Une instance administrative et technique a été mise en place pour leur suivi. De fait, ces études avancent et les communes impliquées dans le périmètre d'agglomération sont prises dans un cercle vertueux visant à construire une ville moderne et de qualité. La Ville de Pully devrait s'inscrire pleinement dans cette dynamique.

La Ville de Pully a pris du retard car les travaux du SDEL ont pris plus de temps que prévu vu leur complexité. Les difficultés ayant été surmontées, le SDEL est maintenant en voie d'achèvement. Pully se doit de lui donner une suite. De vastes chantiers sont à prévoir dans deux domaines : les transports publics et le développement du centre-ville.

Les transports publics, la marche et le vélo représentent les modes de transport les plus adaptés pour les déplacements en milieu urbain. Le développement d'une agglomération de qualité passe inévitablement par une amélioration des réseaux de transports publics et de mobilité douce. La Ville de Pully est concernée par plusieurs projets :

- le développement du réseau RER avec comme finalité d'améliorer la cadence des trains au quart d'heure dans le périmètre de l'agglomération ;
- le développement de la mobilité douce. Il s'agit d'un projet central surtout pour l'Est lausannois où les infrastructures font presque totalement défaut ;
- les axes forts de transports publics urbains, à savoir la création d'une ossature de transports publics « lourde » à l'échelle de l'agglomération ;
- la réorganisation du réseau routier d'agglomération dans le but d'assurer la complémentarité des différents modes et moyens de transports.

En tant que moteur de développement de l'agglomération, les centres urbains sont des secteurs à très forts enjeux. Ils bénéficient d'un niveau d'équipement élevé et d'une offre en transports publics performante. De plus, leur mise en valeur correspond à une volonté forte de développer l'urbanisation vers l'intérieur. La restructuration urbaine du centre de Pully, amorcée avec le chantier de la Gare, s'ancre parfaitement dans cette problématique. En effet, le centre de Pully jouit d'un important potentiel de terrains non exploités et parfaitement connectés au réseau de transport public.

Les prochains enjeux majeurs pour la Ville de Pully concernent le périmètre du centre-ville et notamment le secteur de la Clergère. La venue à moyen terme d'un axe fort de transports publics urbains nécessite en effet un réaménagement de l'espace public, un développement des liaisons piétonnes ainsi que la requalification des pl. Neuve et Verdaine.

De plus, le secteur Centre est propice à l'accueil de nouveaux bâtiments. Dans le même esprit, une densification urbaine est préconisée le long des axes de transports publics.

2.5. Réalisations des autres centres de l'agglomération lausannoise

La Ville de Lausanne a déjà fortement changé, surtout sous l'impulsion du projet « Métamorphose ». Les nouveaux développements en cours et les grands projets à venir dans le domaine des transports (fermeture de la rue des Terreaux et du Grand Pont à la circulation automobile, tramway) ou de l'urbanisation (Beaulieu, développement de logements à proximité de la station du M2 Fourmi, écoquartiers de la Pontaise, nouvelles infrastructures sportives au Sud de la Ville) sont régulièrement publiés dans la presse.

Modernisation du Palais de Beaulieu à Lausanne



Fermeture de la circulation automobile à la rue des Terreaux et réaménagement de la pl. Chauderon



Projet de tramway entre la pl. de l'Europe et la Gare de Renens (station Sévelin)

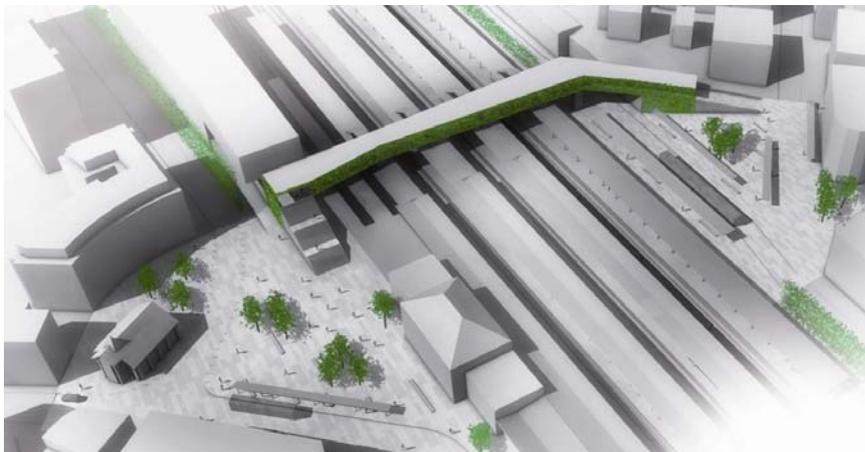


De leur côté, les villes de Renens et de Morges ne sont pas en reste. Elles ont, tout comme Lausanne, plusieurs grands projets à l'étude dont la réalisation est imminente.

Réaménagement de la pl. du Marché à Renens



Restructuration urbaine du secteur de la Gare à Renens et projet de passerelle au-dessus des voies CFF





2.6. Pully doit se développer

Pully a été identifiée comme un élément clé dans le développement de l'agglomération Lausanne-Morges. En tant que tel, elle est confrontée à des enjeux importants, comme les villes de Lausanne, Renens ou Morges. Ainsi, la Ville de Pully doit se développer si elle veut être en mesure d'assumer son rôle au sein de l'agglomération et répondre aux principales exigences pour assurer un développement durable de son territoire.

3. Les chantiers pour Pully

3.1. Les chantiers « PALM »

Les différents chantiers « PALM » sont tous des projets ayant une portée régionale. Dans ce sens, ils profitent non seulement à la population pulliérane mais s'insèrent également dans une problématique d'agglomération. Un accent particulier a été mis sur la mobilité douce dans le PALM, ce qui a valu à celui-ci d'être bien noté par la Confédération lors de son évaluation. De nombreux projets concernent ce mode de transport :

- création de nouvelles traversées piétonnes et assainissement de traversées existantes ;
- aménagements cyclistes aux carrefours. Il s'agit principalement de créer des sas vélos en tête des carrefours afin de rendre la pratique du vélo plus sûre sur les axes à fort trafic ;
- jalonnement des itinéraires cyclistes structurants. Ce projet donnera une meilleure lisibilité des itinéraires cyclables à l'échelle de l'agglomération ;
- amélioration de l'éclairage public ;
- création de passerelles sur le vallon de la Paudèze ;
- réalisation de places de stationnement sécurisées pour vélos aux principales interfaces de transports publics ;

- amélioration de l'accessibilité piétonne aux interfaces de transports publics importantes ;
- aménagement de zones à régime spécial de circulation (zone 30 km/h, zone de rencontre) ;
- requalification de routes principales d'agglomérations ;
- axes forts de Trolleybus.

3.2. Les chantiers « SDEL »

Les chantiers « SDEL » se situent à l'interface entre l'échelle de l'agglomération et l'échelle locale. Ils répondent à des problématiques propres aux communes de l'Est lausannois tout en intégrant les objectifs du PALM. Les principaux chantiers identifiés sont :

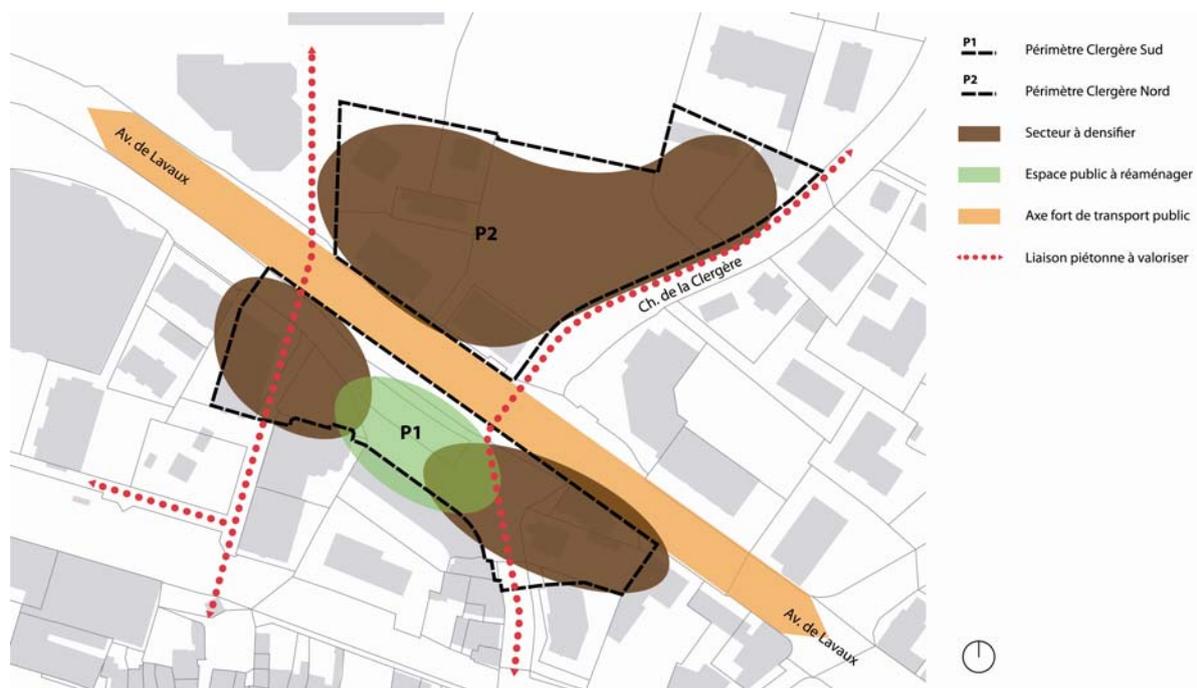
- le développement et le réaménagement du centre de Pully ;
- la densification du secteur des Rives du lac ;
- le renforcement et l'amélioration du réseau de transports publics dans l'Est lausannois ;
- la maîtrise du stationnement public et privé à l'échelle du SDEL et de la Commune ;
- l'amélioration des infrastructures de mobilité douce dans le périmètre du SDEL.

3.3. Les chantiers connexes

Il s'agit de chantiers ayant une importance et une portée locales, mais qui sont néanmoins indispensables pour assurer la cohérence et l'insertion des différents projets issus du PALM et du SDEL dans le tissu urbain pulliéran. Certains d'entre eux sont déjà en cours de réalisation.

- le PPA Ramuz Tirage (en cours) ;
- le PPA Tirage Gare (en cours) ;
- le rehaussement du Pont du Prieuré et l'aménagement de la rue du même nom ;
- le réaménagement de la pl. de la Gare ;
- la réfection de la passerelle Verdaine ;
- le réaménagement de la pl. Neuve ;
- le développement du secteur de la Clergère ;
- le réaménagement du carrefour Lavaux/Roches/Pont de la Panchaude.

Exemple de projet connexe : Le réaménagement du secteur de la Clergère - Carte d'intention

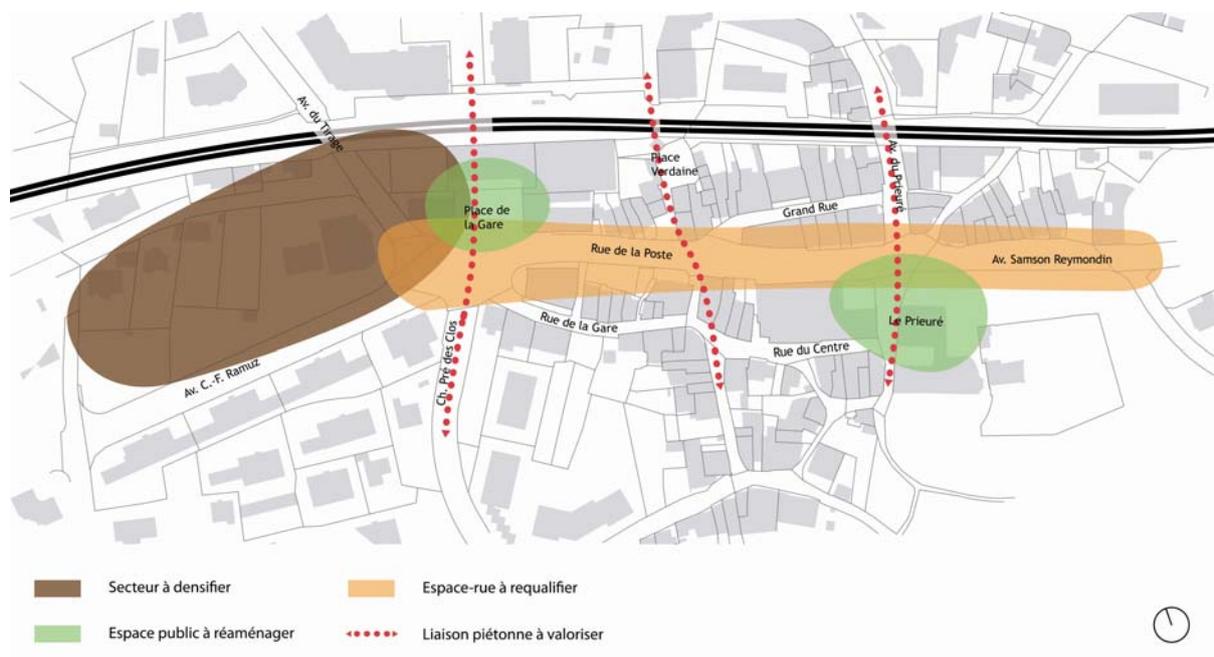


3.4. Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif »

Lors de la séance du Conseil communal du 11 février 2009, une motion intitulée « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif » a été déposée par M. le Conseiller Michel Aguet. Ladite motion propose d'une part, d'étudier des solutions permettant de désengorger le centre-ville de Pully, soit la rue de la Poste, la Grand'Rue et l'av. du Prieuré et d'autre part, de mettre sur pied un groupe de travail constitué de tous les acteurs locaux dans le but d'imaginer et de promouvoir la convivialité, l'animation et l'attractivité commerciale du centre-ville. De plus, la motion précise comme délai de réalisation, la prochaine législature (2012-2017).

La Ville de Pully, au travers des projets et objectifs identifiés dans le SDEL, répond aux problématiques soulevées par motionnaire. En effet, le SDEL prévoit, dans le cadre d'un de ses chantiers, une étude sur la requalification des espaces publics ainsi qu'une autre sur la gestion de la mobilité et du trafic au centre-ville (voir chapitre 3.2). Une étude globale est donc déjà en cours de réalisation et doit se poursuivre jusqu'à l'horizon 2011-2014. Dès lors, le développement du centre-ville de Pully, en tant que projet du SDEL, est pris en compte de manière intégrée dans les futurs projets de la Ville de Pully. Les problématiques de gestion de la mobilité et de dynamisme économique et social du centre, souhaitées par le motionnaire, sont des corollaires de ces démarches générales de planification. A ce titre, le réaménagement de la rue de la Poste est un des éléments des réflexions en cours.

Réaménagement du secteur pl. de la Gare, rue de la Poste, Prieuré - Carte d'intention



Il va de soi que toutes les mesures mises en œuvre dans ce chantier centre-ville du SDEL rendront la Ville conviviale, animée et commercialement attractive.

4. Ressources nécessaires

4.1. Généralités

La mise en place du PALM représente de gros enjeux pour l'avenir de la Ville de Pully, tant au niveau des transports que celui de l'urbanisation de notre cité. Si la Ville de Pully veut être en mesure de mener à bien les nombreux projets liés au PALM dans ces deux domaines et ainsi atteindre les objectifs fixés, soit assumer notre rôle de ville-centre, ceci aura évidemment des conséquences, durant les années à venir, au niveau de l'évolution du budget communal. En effet, le lancement de ces différentes études et leur réalisation impliqueront la mise à disposition, à court terme, des moyens financiers et humains nécessaires.

Ces dernières années, la Municipalité a pris diverses mesures qui ont permis d'assainir les finances communales. De fait, la Ville de Pully se trouve actuellement dans une situation financière heureusement plus favorable pour lancer ces différents chantiers.

4.2. Frais d'étude

Le PALM prévoit deux horizons principaux de réalisation pour le co-financement des projets. Un horizon « A » qui prévoit un début des travaux entre 2011 et 2014 et un horizon « B » qui, de son côté, prévoit un début des travaux au plus tard en 2018. En ce qui

concerne Pully, une part importante des études des projets issus du PALM, du SDEL et des aménagements urbains connexes est planifiée dans la période 2009-2012 pour des réalisations dès 2013-2014 (horizon « A »).

Le coût total pour cette première série de projets a été estimé à CHF 22'420'000.00, soit :

- CHF 2'795'000.00 pour les études, montant qui est l'objet du présent préavis ;
- CHF 19'625'000.00 pour leur réalisation.

Détail des frais d'études des projets prévus en horizon « A »

PALM		
Aménagements cyclistes aux carrefours (DTSI)	CHF	30'000.00
Jalonnements itinéraires cyclistes (DUE)	CHF	15'000.00
Nouvelles traversées piétonnes, projets 4, 7 et 8 (DTSI)	CHF	55'000.00
Nouvelles traversées piétonnes, projets 9 et 10 (DTSI)	CHF	60'000.00
Stationnement vélos aux interfaces de TP (DUE)	CHF	30'000.00
Amélioration de l'accessibilité aux interfaces TP (DUE)	CHF	20'000.00
Zones à régime spécial circulation - av. Prieuré (DUE)	CHF	100'000.00
Zones à régime spécial circulation - Rochettaz Ouest (DUE)	CHF	25'000.00
Réam. routes principales d'agglom. - ch. Rennier (DTSI)	CHF	95'000.00
Réam. routes principales d'agglom. - ch. Rennier (DUE)	CHF	60'000.00
Axe fort - Tronçon Lutry/Pully-Samson-Reymondin (DTSI)	CHF	200'000.00
Axe fort - Tronçon Lutry/Pully-Samson-Reymondin (DUE)	CHF	100'000.00
Total projets études PALM - Priorité A	CHF	790'000.00
SDEL		
Politique de stationnement	CHF	40'000.00
Rives du Lac (urbanisation et réaménagement rte du Lac)	CHF	80'000.00
Centre-ville de Pully (Masterplan + participation PPA)	CHF	230'000.00
Total projets études SDEL - Priorité A	CHF	350'000.00
PROJETS CONNEXES		
PPA Tirage-Gare - Infr. (Tirage giratoire+pont) (DTSI)	CHF	200'000.00
PPA Tirage-Gare - Infr. (Tirage giratoire+pont) (DUE)	CHF	500'000.00
Réhaussement du passage sup. + amén. rue Prieuré (DUE)	CHF	30'000.00
PPA Ramuz-Tirage - Infr.-Ramuz entre girat. et Préau (DTSI)	CHF	10'000.00
PPA Ramuz-Tirage - Infr.-Ramuz entre girat. et Préau (DUE)	CHF	100'000.00
Pl. de la Gare - Aménagement de surface (DTSI)	CHF	200'000.00
Pl. de la Gare - Aménagement de surface (DUE)	CHF	100'000.00
Pl. Neuve (DUE)	CHF	500'000.00
Carrefour Lavaux-Roches-Pont de la Panchaude (DTSI)	CHF	15'000.00
Total projets études connexes au PALM - Priorité A	CHF	1'655'000.00

Le détail des projets de l'horizon « A » et leurs coûts respectifs sont exposés dans le tableau ci-dessus. Ces différents coûts ont été évalués selon le niveau d'information actuel (études de faisabilité et avant-projets sommaires). Ils sont susceptibles de changer en fonction de l'avancement des différents chantiers du PALM et du SDEL.

En ce qui concerne les coûts des études des projets PALM et des projets connexes mentionnés dans ce tableau, ceux-ci ont été prévus au plan des dépenses d'investissements (ci-après PI) 2009-2013, qui a fait l'objet d'une communication à votre Conseil en séance du 9 décembre 2009. En revanche, les différents chantiers du SDEL

n'étant pas encore connus au moment de la planification du PI, leurs coûts respectifs n'y figurent pas.

A noter encore que le montant des études pour l'horizon « B », encore difficile à évaluer aujourd'hui, fera l'objet d'un futur préavis à votre Conseil au moment opportun. En principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et, par conséquent, ne pas recourir à l'emprunt.

4.3. Ressources humaines

En terme de charge de travail supplémentaire, la mise en place des mesures liées au PALM représente un doublement des projets à gérer par le personnel de la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) et de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE). Les effectifs actuels, déjà débordés pour mener à bien les tâches courantes, ne permettront pas d'absorber cette augmentation.

La Municipalité a évalué les besoins en personnel supplémentaire en se référant d'une part au nombre et au volume de nouveaux projets décrits au chapitre 3 (qui représente une augmentation importante), et d'autre part en comparant l'évolution des investissements depuis 2005 qui met en évidence que la moyenne annuelle des investissements 2009-2013 va pratiquement doubler par rapport à la moyenne 2005-2008.

Consciente que le personnel des bureaux techniques ne peut décemment pas doubler et qu'une partie des études sera confiée à des mandataires, la Municipalité estime qu'il est nécessaire d'engager 4 employés à temps plein supplémentaires à partir de juin 2010 et en fonction du rythme d'avancement des projets, pour un coût annuel estimé à CHF 500'000.00. Ces postes tels que décrits dans le tableau ci-dessous seraient, selon les connaissances actuelles, le minimum nécessaire pour assurer les défis à venir. Ils se répartissent comme suit :

Service	Personnel à engager	Coût annuel [CHF/an] moyenne salaires y-c. charges sociales		Equipement bureau (investissement uniquement)		Matériel informatique		Logiciels	
		CHF	compte	CHF	compte	CHF	compte	CHF	compte
	<i>à 100%</i>								
DUE	1 Urbaniste	130'000.00	420.3011	7'500.00	420.3111	3'000.00	190.3111.00	16'800.00	190.3189.00/01
	1 Arch.-pays.	130'000.00	420.3011	7'500.00	420.3111	3'000.00	190.3111.00	16'800.00	190.3189.00/01
DTSI	1 Ing. civil	130'000.00	420.3011	7'500.00	420.3111	1'300.00	190.3111.00	3'700.00	190.3189.00/01
	1 Dessin. GC	110'000.00	420.3011	7'500.00	420.3111	3'000.00	190.3111.00	11'500.00	190.3189.00/01
Totaux		500'000.00		30'000.00		10'300.00		48'800.00	

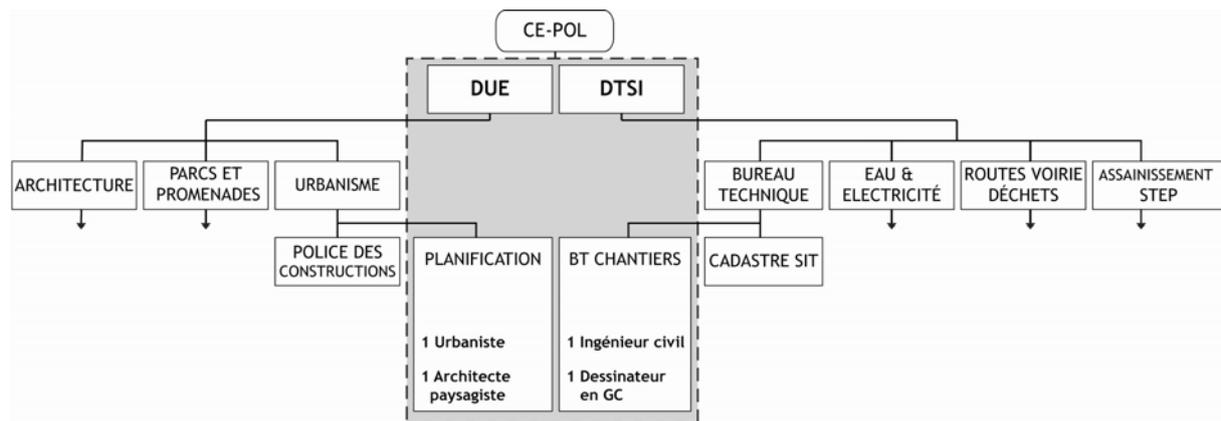
La fourchette salariale est estimée et dépendra des candidats recrutés.

Concernant le mobilier, la pratique et les montants habituels ont été appliqués. Pour l'achat d'ordinateur et de licences informatiques, il s'agit de postes spéciaux (workstation) qui sont seuls à fonctionner avec les logiciels techniques spécifiques à ces métiers : Autocad full, Mappublisher et suite Adobe C54.

4.3.1. Organigramme

Le suivi technique des projets demande une étroite collaboration entre DUE et la DTSI. La coopération entre les deux Directions étant déjà parfaitement opérationnelle, il est simplement proposé de renforcer les cellules planification de la DUE et bureau technique de la DTSI.

Intégration des nouveaux postes dans les organigrammes existants



5. Cellule de suivi de projet

Les travaux liés à l'agglomération mobilisent d'importantes et fortes ressources à Pully. Trois directions sont directement impliquées :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles ;
- Direction des travaux et services industriels ;
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement ;

De plus, l'essence du projet est transversale au niveau des métiers et des tendances politiques. Un large consensus est indispensable si Pully veut relever le défi. Il est donc proposé d'instaurer une cellule politique (CE-POL) chargée de suivre et valider le projet. Elle serait composée des personnes suivantes :

- M. J.-F. Thonney, Syndic, administration générale, finances et affaires culturelles ;
- M. G. Reichen, Conseiller municipal, urbanisme et environnement ;
- M. J.-F. Maire, Conseiller municipal, travaux et services industriels.

Accompagnés de leurs chefs de service pour le support technique :

- M. C.-A. Chuard, Chef de service, administration générale, finances et affaires culturelles ;
- M. Ph. Daucourt, Chef de service, urbanisme et environnement ;
- M. L. Balsiger, Chef de service, travaux et services industriels.

Elle se réunirait une fois par mois à des dates fixes pour faire un point de situation ou sur demande en cas d'urgence.

6. Communication

Vu l'importance des enjeux au niveau de l'agglomération, il est proposé de centraliser la préparation des actions de communications au niveau du SDEL, à l'image de ce qui existe pour le PALM et dans les autres schémas directeurs et de recourir aux prestations d'un mandataire externe spécialisé dans le domaine. Sa mission consisterait à préparer le matériel nécessaire aux politiques ainsi qu'à un plus large public et à maîtriser le calendrier de communication avec les échéances propres aux quatre communes du SDEL.

Ces prestations sont d'ores et déjà financées par les budgets des communes (Lausanne, Pully, Paudex, Belmont, Lutry) et du Canton.

7. Développement Durable

Par ces projets ambitieux, la Municipalité propose une vision à long terme du développement de la Ville de Pully en parfaite adéquation avec les principes du développement urbain durable.

Afin de freiner l'étalement urbain et de participer à l'économie de la ressource sol, le principal objectif consiste à mener une politique de densification stratégique, dans les zones bien desservies par les transports publics. Une densification permettra également d'augmenter le nombre de contribuables et renforcer le rôle de ville-centre de Pully.

L'utilisation de moyens de transports moins polluants est essentielle afin de freiner les émissions de gaz à effet de serre. Une politique de mobilité favorisant les transports publics et la mobilité douce est mise en place, impliquant un besoin d'amélioration des interfaces de transports publics, comme à la gare. Un réseau structuré et clair, basé sur la marche à pied et le vélo, offre une solution à ce défi.

De plus, pour renforcer le lien social et maintenir une haute qualité de vie, des opérations de rafraîchissement et d'amélioration des espaces publics sont envisagées.

Ces différentes opérations sont menées conjointement par les Directions, afin de permettre à la Ville de Pully d'être un acteur efficace et exemplaire du développement durable. Cette volonté est en parfaite conformité avec les lignes directrices de la Municipalité (points 1 et 4) communiquées au Conseil Communal au début de la présente législation (C.26/2006).

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 5 - 2010 du 10 mars 2010,
- vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,
- vu le préavis de la Commission des finances,
- vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales,

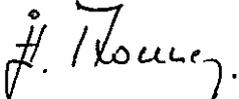
décide

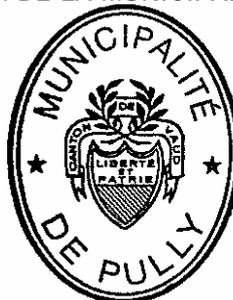
1. d'allouer à la municipalité un crédit de CHF 2'795'000.00 pour le lancement de la première phase d'études liées aux chantiers du PALM, du SDEL et des différents projets connexes, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 5 ans au maximum ;
3. d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener à bien ces projets de modernisation de la ville (urbanisme et infrastructures) en lien avec le PALM répartis dans les chapitres 420 et 410 du budget 2010 pour une somme totale annuelle de CHF 500'000.00;
4. d'accorder des crédits complémentaires aux comptes 410.3111, 420.3111, 190.3111.00 et 190.3189.00 du budget 2010 pour l'achat de mobilier, de matériel informatique et de logiciels pour un montant total de CHF 89'100.00 ;
5. de considérer ce préavis comme réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Jean-François Thonney



La secrétaire


Corinne Martin